



**Exemplaire à conserver par l'amapien(ne)**  
**LEGUMES BIO**

Yves-Marie HAMON – Tél.: 06.86.90.12.90

**Engagement saison PRINTEMPS 2025**

Les distributions se dérouleront du 25 avril au 4 octobre (24 distributions), le vendredi entre 18h15 et 19h15,

***J'entoure la formule d'abonnement choisie:***

Grand panier à 15€ soit 360€ pour la saison

Petit panier à 10€ soit 240€ pour la saison

Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais de saison produits sans engrais chimiques ni pesticides et certifiés bio.

Ces légumes sont cultivés à Jugon-Les-Lacs sur une ferme diversifiée permettant ainsi une complémentarité entre les différents ateliers et favorisant la biodiversité,

Malgré cela les intempéries, les ravageurs et les maladies peuvent nuire à la récolte, j'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrais ma juste part de la récolte de la saison.

**Modalités de paiement:** (cochez la case correspondante)

Chèque à l'ordre de « HAMON Yves-Marie »

Ou virement (IBAN : FR76 1220 6011 00565 0239 6605 645 ; BIC : AGRIFRPP 822)

6 virement ou chèques mensuel de

3 virement ou chèques de ..... encaissés début mai, juillet et septembre

2 virements ou chèque de ..... encaissés début juillet et septembre

**Distribution :**

La distribution aura lieu dans la salle de la gare.

Chaque adhérent réalisera son panier conformément aux indications du tableau, il sera accompagné pour se faire d'un adhérent volontaire et d'un producteur.

En cas d'oubli l'amapien sera contacté afin si possible de trouver une solution.

**Exemplaire à transmettre au producteur**  
**LEGUMES BIO**

Yves-Marie HAMON – Tél.: 06.86.90.12.90

**Engagement saison PRINTEMPS 2025**

Les distributions se dérouleront du 25 avril au 4 octobre, le vendredi entre 18h15 et 19h15.

***J'entoure la formule d'abonnement choisie:***

Grand panier à 15€ soit 360€ pour la saison

Petit panier à 10€ soit 240€ pour la saison

Je soussigné ..... conserve ma moitié de contrat ainsi que le calendrier de l'AMAP pour pouvoir m'y référer.

Le calendrier de l'AMAP est consultable sur le site internet de l'AMAP :

**amapetite-terre.org**

**Modalités de paiement:** (cochez la case correspondante)

Chèque à l'ordre de « HAMON Yves-Marie »

Ou virement (IBAN : FR76 1220 6011 00565 0239 6605 645 ; BIC : AGRIFRPP 822)

6 virement ou chèques mensuel de

3 virement ou chèques de ..... encaissés début mai, juillet et septembre

2 virements ou chèque de ..... encaissés début mai et septembre



Fait à ..... le.....

Signature de l'adhérent